

<p>DESCRIPTIF DU POSTE : Direction/Service : PETITE ENFANCE Catégorie (A, B, ou C) : C Référentiel CNFPT : Métiers de la petite enfance</p>
<p>POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE : Supérieur hiérarchique (N+2) : Directrice de l' Action sociale et de la Solidarité Supérieur hiérarchique (N+1) : Directrice de l' EAJE</p>
<p>FINALITE DU POSTE (<i>Définition du métier (cf. répertoire métier CNFPT) :</i> L'auxiliaire de puériculture prend en charge l'accueil de l'enfant et de sa famille en veillant au respect du secret professionnel . Elle contribue au développement de l'enfant dans le cadre du projet du multi-accueil. Elle participe au suivi paramédical de l'enfant. Elle assure l'accueil des enfants sous l'autorité fonctionnelle des EJE. Elle accueille et encadre les élèves, futures professionnelles.</p>
<p>MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE (<i>Opérations que l'agent doit effectuer pour répondre à la finalité du poste) :</i> - accueil des enfants et des parents / substituts parentaux - création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être de l'enfant - aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie - suivi alimentaire de l'enfant - mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène - aménagement, nettoyage et désinfection des espaces de vie de l'enfant et du matériel - formation et encadrement des stagiaires - transmissions d'informations - possibilité de suivre un projet - connaissance du projet d'établissement et participation à son actualisation</p>
<p>COMPETENCES / SAVOIRS REQUIS (<i>Niveau de formation / Maîtrise d'outils, techniques et méthodes / Aptitudes et capacités relationnelles) :</i> - Diplôme d' Etat d' Aptitudes aux Fonctions d' A.P. - Condition d'exercice réglementé</p>
<p>CONDITIONS DE TRAVAIL</p>
<p>Lieu de travail : EAJE Temps de travail et particularités : - horaires réguliers pouvant être décalés sur une amplitude d'ouverture de 7 h 30 à 18 h 45 - disponibilités pour respecter le taux d'encadrement - réunions mensuelles en soirées, temps festifs en direction des familles - conduite éventuelle du Trafic pour des déplacements d'enfants exclusivement sur la Commune - tenue vestimentaire adaptée, chaussures réservées, bijoux et vernis à ongles proscrits, ongles courts Conditions d'exercice : - discrétion et confidentialité - maîtrise de soi et diplomatie - réactivité face aux situations - sens du travail en équipe</p>